

Agir pour améliorer la qualité de l'air grenoblois à l'horizon 2015

Ascoparg devient le Comité territorial Sud Isère

L'observatoire régional Air Rhône-Alpes (créé le 1^{er} janvier 2012) s'appuie sur des acteurs locaux (représentants de l'Etat, du monde économique, des collectivités, des associations, des experts...) réunis en comités territoriaux pour mener à bien ses missions.

Le Comité territorial du Sud Isère (anciennement Ascoparg) s'est réuni pour la première fois, en séance plénière le 11 septembre 2012 afin d'élire le Président et le Vice-président pour représenter ce territoire.

Ce comité permet de proposer des actions locales d'amélioration de la qualité de l'air, cohérentes avec les orientations régionales, en tenant compte des spécificités du territoire. Constitué de manière quadripartite, il garantit la concertation des acteurs du territoire, un atout majeur dans la mise en œuvre de la stratégie de surveillance de l'observatoire régional.



Mme Catherine BRETTE
Présidente du Comité territorial Sud Isère
Conseil Général de l'Isère



M. Christophe FERRARI
Vice-président du Comité territorial Sud Isère
Grenoble-Alpes Metropole

Une situation préoccupante, la nécessité d'agir

Les **études épidémiologiques** confirment l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique. En France, la qualité de l'air est responsable, chaque année, de la mort prématurée de plusieurs dizaines de milliers de personnes, alors que l'Etat français est engagé dans un **contentieux européen** pour non respect de la réglementation sur les particules fines (PM10).

En Rhône-Alpes, le territoire du Sud-Isère est concerné par le non respect de la réglementation.

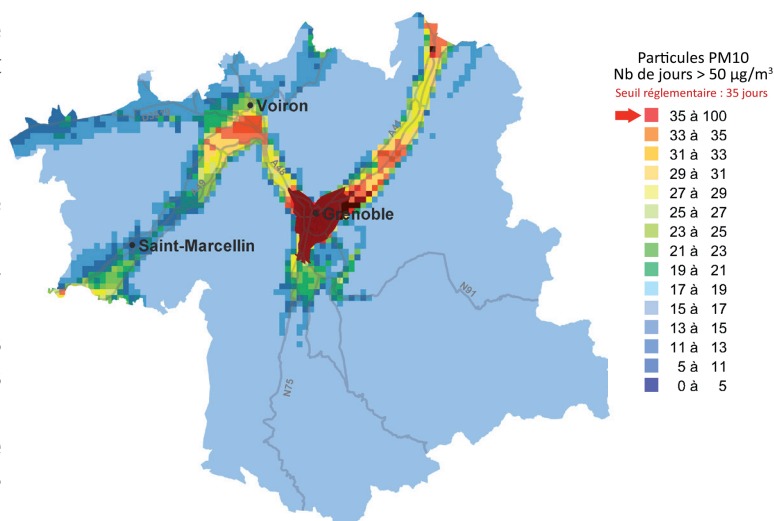
Si pour le dioxyde d'azote, les valeurs réglementaires sont dépassées en proximité des axes routiers, pour les poussières en suspension, le territoire concerné est beaucoup plus vaste. Les concentrations les plus importantes se retrouvent toutes dans la Zone Urbaine Grenobloise (Cf. carte ci-contre).

Si aucune nouvelle action n'est entreprise, plus de 11 000 grenoblois seraient encore exposés à des dépassements de seuils réglementaires pour la qualité de l'air en 2015.

Face à ces enjeux, il est nécessaire de mettre en œuvre localement des plans d'actions ambitieux afin d'améliorer la qualité de l'air.

Air Rhône-Alpes accompagne les collectivités et les services décentralisés de l'Etat dans la mise en œuvre de plans d'actions visant à améliorer la qualité de l'air sur le territoire du Sud-Isère.

Ensemble, ils s'attachent à décliner les objectifs nationaux visant à ce que l'ensemble de la population de la région respire un air respectant les normes de qualité de l'air à l'horizon 2015.

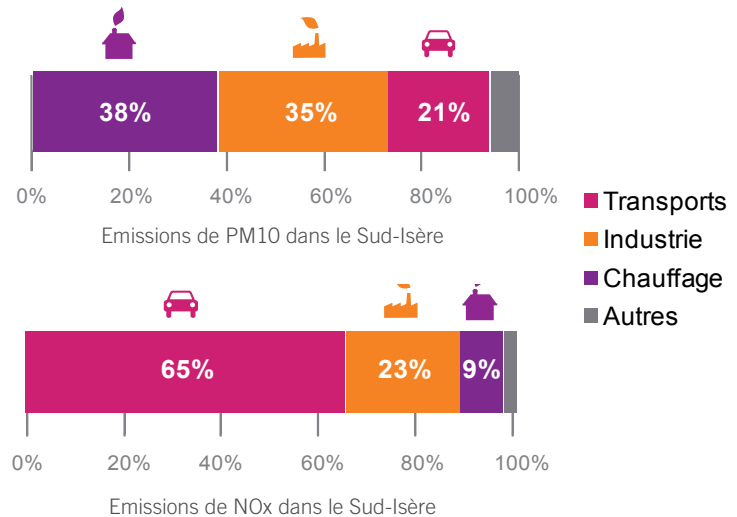


Population exposée à des concentrations de Particules PM10 supérieures à la réglementation en 2011

D'où vient la pollution dans le Sud-Isère ?

Les Particules PM10

Dans le Sud-Isère, les émissions de particules proviennent des 3 principaux secteurs d'activité : transports, industrie, chauffage (dont plus de 90% de chauffage au bois). Durant la période hivernale, la part du chauffage est largement prépondérante.



Les Oxydes d'azote NO_x

Sur le territoire, les émissions de NOx sont majoritairement réalisées par le secteur des transports et se retrouvent donc en proximité des voiries.

Les leviers d'actions

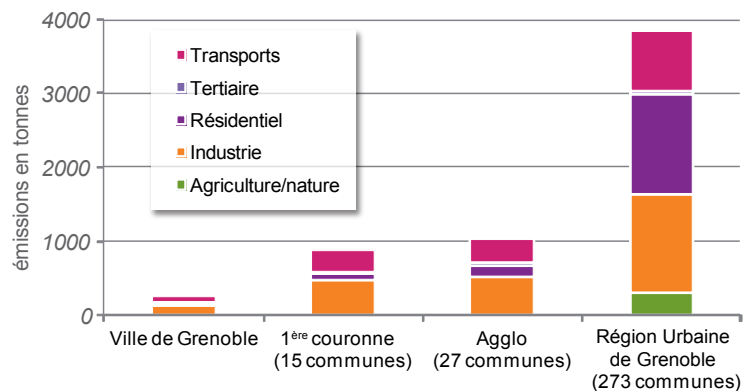
La réduction de l'exposition à la pollution atmosphérique peut s'appuyer sur **deux leviers d'action majeurs** : la diminution des rejets de polluants atmosphériques et le développement d'un urbanisme qui protège les populations.

La diminution des rejets de polluants sur un périmètre cohérent

Les actions doivent être mises en oeuvre sur les leviers les plus efficaces : transport, chauffage au bois et industrie.

A Grenoble, un périmètre limité à l'agglomération ne serait pas suffisant pour résoudre les problèmes de qualité de l'air. En effet, l'extension du périmètre à un territoire périurbain voire rural permet d'inclure un plus grand nombre de sources (comme le chauffage au bois) et permet donc d'accéder à un levier d'action supplémentaire (Cf. Graphique ci-contre).

Travailler sur une plus vaste zone est également nécessaire pour tenir compte des paramètres ayant une influence sur la qualité de l'air grenoblois : relief et influences climatiques, zones naturelles sensibles, activité économique, bassin d'emploi et déplacements qui en découlent.

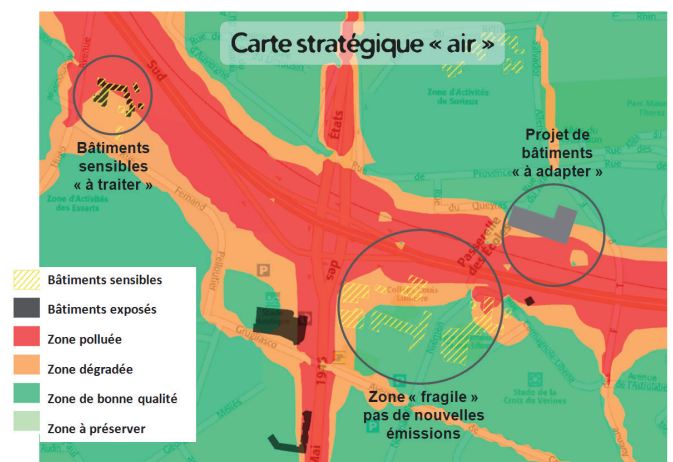


Répartition des émissions de PM10 selon les zones géographiques

Le développement d'un urbanisme qui protège les populations

Air Rhône-Alpes travaille avec ses partenaires à l'élaboration d'un nouvel outil cartographique qui permettra aux services de l'Etat et aux collectivités d'identifier les « points noirs » de qualité de l'air existants qui, malgré la baisse des émissions programmée dans les plans d'actions, resteront surexposés et devront être traités.

A terme, cet outil de diagnostic, associé à un guide de recommandations, permettra de prendre en compte les enjeux de la qualité de l'air dans le développement de l'urbanisme.



Les cartes stratégiques mettront en évidence les zones polluées où de nouvelles populations ne devraient pas être implantées et les zones fragiles regroupant des bâtiments « sensibles » où de nouvelles sources d'émissions ne devront pas être ajoutées.

CONTACT PRESSE

Didier CHAPUIS - Directeur territorial Zone Est - 09 72 26 48 90
direction@air-rhonealpes.fr

+ d'infos : www.air-rhonealpes.fr